

Exemple de traduction en Langage clair - B1 (moyen)

➤ Version originale (extrait)

Aide-mémoire en matière de protection de l'enfant

Responsabilité parentale

Les parents ont en principe le *droit* et l'*obligation* de veiller à l'éducation de leurs enfants ainsi que de veiller de façon globale à leur bien. Même s'ils disposent pour ce faire d'une très large autonomie, on exige d'eux qu'ils „élèvent l'enfant conformément à leurs moyens, favorisent et protègent son développement corporel, spirituel et moral“. Cela implique qu'ils „accordent à l'enfant une liberté dans l'organisation de sa vie correspondant à sa maturité et, dans des circonstances importantes, dans la mesure où cela est opportun, tiennent compte de son avis“. L'autorité parentale ne doit pas servir leurs intérêts propres, mais au contraire le bien de l'enfant.

Informations sur la protection de l'enfant

En général, les parents élèvent leurs enfants eux-mêmes, mais parfois l'enfant ne va pas bien si les parents ne s'occupent pas assez de lui.

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) doit alors **protéger l'enfant**.

Cette feuille d'informations explique ce que l'APEA peut faire pour les parents et l'enfant.

Ce que les parents doivent faire

Les parents **doivent élever leur enfant eux-mêmes** le mieux possible. Ils font ce qu'il faut pour que l'enfant **se porte bien**.

Les parents peuvent décider beaucoup de choses eux-mêmes, mais ils doivent respecter les règles suivantes :

- Les parents doivent protéger leur enfant.
- Les parents font le nécessaire pour que l'enfant se développe bien, physiquement et psychologiquement.
- Les parents doivent apprendre à l'enfant comment il doit se comporter en société.
- Les parents doivent laisser de la liberté à l'enfant, qui doit être adaptée à l'âge de l'enfant.
- Les parents doivent aussi demander l'avis de l'enfant quand ils prennent des décisions importantes.

Il est très important que les parents ne regardent pas d'abord leurs propres intérêts, mais ceux de l'enfant. Ils doivent avant tout veiller au bien de l'enfant.